



UNIVERSITE DE LORRAINE

IUFM

16 RUE DE LA VICTOIRE 57950 MONTIGNY LES METZ



Maître de l'ouvrage :

Université de Lorraine

34 cours Léopold CS 25233

54052 NANCY Cedex

Etabli en application du Nouveau Code des marchés Publics, relatif à :

Marché maîtrise d'œuvre

Pour TRAVAUX DE REPRISES ELECTRIQUE (TGBT- foudre) électrique et de protection Foudre

INSPE Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation

SITE MONTIGNY les METZ

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Procédure adaptée ouverte.

Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ACTE D'ENGAGEMENT – (AE)

Marché de Maîtrise d'œuvre

1) OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'acte d'engagement porte sur le marché de maîtrise d'œuvre pour les études, le suivi et la réception de travaux de mise en conformité électrique et de protection foudre.

2) IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'organisme : **UNIVERSITÉ DE LORRAINE**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Madame la Présidente l'Université de Lorraine

Ordonnateur : **Madame la Présidente l'Université de Lorraine**

Comptable assignataire des paiements : **Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de Lorraine**

3) IDENTIFICATION DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché () indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Particulières qui fait référence au CCAG - MOE et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☐ Le contractant unique

M / Mme	
Agissant en qualité de	

☐ S'engage sur la base de mon offre et pour son propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
TVA intracommunautaire	

☐ Engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	
--	--

Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
TVA intracommunautaire	

- 1^{er} cotraitant

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
TVA intracommunautaire	

- 2^{ème} cotraitant

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
TVA intracommunautaire	

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ; à exécuter les prestations demandées aux prix et délais d'exécution indiqués aux articles du présent acte d'engagement.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Conformément à l'article 3.4.1 du CCAG-MOE, le maître d'œuvre désigne dès la notification du marché une ou plusieurs personnes physiques, habilitées à le représenter auprès du maître d'ouvrage, pour les besoins de l'exécution du marché.

Nom des personnes	
Qualité	

4) **PRIX**

- **Tranche Ferme DIAG et APS/APD – Prix global forfaitaire, ferme et définitif**

La rémunération de la tranche ferme (offre de base) est fixée sous la forme d'un prix global forfaitaire, ferme et définitif, tel qu'indiqué dans l'acte d'engagement.

Montant H.T de l'offre	=		€ HT
T.V.A. (20 %)	=		€
Montant T.T.C. de l'offre	=		€

Arrêté en lettres :

.....

- **Tranches optionnelles de TO01 – Prix provisoires**

La rémunération de la tranche optionnelle (TO01) est fixée à titre provisoire au moment de la remise des offres.

Ce forfait provisoire est calculé en appliquant le taux de rémunération « t » à une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux, lorsque le coût réel des travaux n'est pas encore établi. (Voir article 7 du CCP)

À l'issue de la validation de la phase APD de la tranche ferme, une estimation prévisionnelle définitive des travaux est arrêtée par le maître d'ouvrage. Cette estimation permet de calculer le forfait définitif de rémunération pour chaque tranche optionnelle.

Le forfait définitif est alors obtenu en appliquant le taux « t' » au montant de l'estimation validée. Un avenant est alors signé pour remplacer le forfait provisoire initial par le forfait définitif.

Lorsque l'ordre de service d'affermissement d'une tranche optionnelle intervient et dès lors que la date d'OS intervient plus de 3 mois après la date de notification alors le forfait de rémunération fait l'objet d'une actualisation, selon les modalités prévues au marché.

Le forfait définitif de rémunération est réputé établi sur la base des conditions économiques en vigueur au mois "M0", mois de notification de la tranche ferme.

Les prix applicables aux tranches optionnelles (TO01) des travaux relatifs au site Libération sont actualisable lors de leur affermissement puis ferme. L'actualisation a lieu une seule fois (contrairement à la révision qui fait l'objet d'une périodicité).

Le montant provisoire de la rémunération pour l'ensemble des missions est calculé sur la base suivante :

Taux de rémunération	%
Coût prévisionnel des travaux arrêté par le maître d'ouvrage (Co)	60000 € HT
Forfait provisoire de rémunération (Co x t)	 € HT
TVA 20 %	 € HT
Forfait provisoire de rémunération	 € TTC

- **Répartition par élément de mission**

Eléments de missions	Tranches	Pourcentage du montant (%)	Montant total par élément (€ HT)
PRO/DCE	Optionnelles – TO01	%	 € HT
ACT		%	 € HT
VISA/DET		%	 € HT
AOR		%	 € HT
TOTAL général		100 %	 € HT

5) DUREE DU MARCHE ET DELAIS D'EXECUTION

Les délais par éléments de missions et par tranches sont mentionnés à l'article 5 du CCP.

L'achèvement de la mission de maîtrise d'œuvre interviendra à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement, conformément aux dispositions applicables aux marchés de travaux.

6) DUREE GLOBAL DE LA MISSION ET DU SUIVI D'EXECUTION DE TRAVAUX

La durée Global est mentionnée à l'article 5.9 du CCP

7) PAIEMENT

La personne publique contractante se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants (et joindre RIB à l'offre) :

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Contractant unique ou 1er cotraitant :

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

- 2^{ème} cotraitant :

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

- ☐ Un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- ☐ Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8) SIGNATURE DU MARCHE

Fait à	le :	Fait à Nancy, le :
Cachet et signature du Titulaire		Cachet et signature du Maître de l'ouvrage

- ANNEXE FINANCIÈRE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Répartition des montants par éléments de mission et, le cas échéant, entre membres du groupement :

Tranche ferme ou optionnelle	Eléments de mission de base	Pourcentage	Montant	Part des cotraitants en cas de groupement		
				Cotraitant 1 Mandataire	Cotraitant 2	Cotraitant 3
Tranche ferme	DIAG et APS/APD					
Tranche optionnelle TO01	PRO/DCE					
	ACT					
	VISA/DET					
	AOR					
TOTAL TO01						
TOTAL TF+TO 01 en € HT						
Taux de TVA% Montant TVA						
TOTAL TF+TO 01 en € TTC						